

Source name

Le Droit (Ottawa, ON) (tablette)

Source type

Press • Newspapers

Periodicity

Continuously

Geographical coverage

Provincial

Origin

Ottawa, Ontario, Canada

Le Droit (Ottawa, ON) (tablette) • 871 mots

La nouvelle identité québécoise sera binaire

Louis-Denis Ebacher

Les Coops de l'information

Les Québécois pourraient compter parmi les premiers au monde à fournir des preuves d'identité avec leur téléphone cellulaire. Le futur ministère de la Cybersécurité et du Numérique, qui doit protéger les systèmes informatiques de l'État contre différentes attaques, pourrait aussi permettre aux citoyens d'obtenir des services publics sans sortir leurs cartes de plastique ou fouiller dans leur paperasse cachée dans un tiroir.

Aucune boule de cristal ne permet de prédire le jour où les Québécois présenteront leur téléphone cellulaire avec leur identité numérique binaire — sous forme de 0 et de 1 — au lieu de leur carte plastifiée à l'hôpital. Mais ce jour viendra, a lancé le premier ministre François Legault, cette semaine.

Le 19 octobre, M. Legault a annoncé la création du ministère de la Cybersécurité et du Numérique «en bonne et due forme», afin de «protéger les systèmes de l'État et simplifier la vie des Québécois».

La pandémie a agi comme de la «nitro» dans une voiture sport sur la route de la numérisation des services publics, des habitudes de travail, et de la transmission de documents. Les consultations médicales, les comparutions judiciaires et le travail sont plus virtuels que jamais.

«Avec la structure actuelle du gouvernement, a dit M. Legault, on est allés au bout de nos possibilités. [...] Quand on a décidé de mettre tous les employés

123RF, Rawpixel

de l'État en télétravail, on a réussi à le faire en quelques semaines. Autrement, ça aurait pris des années.»

Le premier ministre François Legault

La pandémie nous a montré qu'il faut accélérer la transformation numérique de l'État.

Le projet du gouvernement vise, d'une part, à «implanter des pratiques sécuritaires pour contrer des cyberattaques et le vol de données personnelles» et «décloisonner les bases de données du gouvernement pour mieux servir les Québécois, mieux gérer les immenses organisations, et faire des économies.»

Les Québécois auront «ultimement» une citoyenneté numérique, «ce qui va permettre d'accéder avec beaucoup plus de simplicité aux services de l'État», a assuré le premier ministre.

Lors de son allocution à l'Assemblée nationale, M. Legault a donné les exemples du permis de conduire et de la carte

© 2021 Le Droit (Ottawa, ON) (tablette). Tous droits réservés. The present document and its usage are protected under international copyright laws and conventions.

PubliC3 Certificate issued on May 24, 2022 to English Account NG C3 for personal and temporary display.
news-20211023-TLT-050541970f8f4a9462bd5490d6f07b2e

d'assurance-maladie sur téléphone cellulaire.

Le ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, Éric Caire, n'a pas commenté le dossier.

Portefeuille numérique

L'annonce est tantôt applaudie par l'industrie, tantôt analysée à travers le filtre de la prudence. Pour Antoine Normand, homme d'affaires gatinois et président d'In-Sec-M, un organisme sans but lucratif regroupant 90 membres entreprises de cybersécurité, il s'agit d'une excellente nouvelle. «Chaque ministère gère en ce moment sa propre cybersécurité. Dorénavant, il y aura quelqu'un [responsable de la cybersécurité] à la table des ministres, avec un ministère possédant un réel portefeuille.»

La province deviendra la première au Canada, et l'un des premiers États du monde, à développer une identité numérique pour ses citoyens. En Europe, l'Estonie mène le bal avec un système de carte d'identité nationale fournissant un accès numérique à tous ses services électroniques sécurisés.

Au Québec, M. Normand entrevoit un «portefeuille numérique» permettant à un appareil électronique de ne fournir que l'information autorisée par son propriétaire. «Par exemple, on me demande une preuve de majorité. Je peux autoriser l'appareil à partager seulement ma preuve d'âge.»

Ne pas brûler d'étapes

L'État québécois devra être prudent et ne pas brûler d'étapes, plaide la professeure à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa et spécialiste en intelligence artificielle, cybersécurité et vie

privée, Karen Eltis. «Au début du mois, Facebook était en panne. Les attaques et les menaces peuvent aussi atteindre les grandes organisations comme les États.»

Selon la professeure, la numérisation des données à grande échelle est inévitable. «Le monde s'en va vers le numérique, c'est clair. Mais il faut éviter d'aller d'un extrême à l'autre. Nous étions dans une époque prépandémie où le papier était omniprésent dans les hôpitaux ou les tribunaux. En quelques mois, on a pu consulter un médecin par Zoom ou régler un dossier judiciaire à travers un écran. Il faut prévoir des "garde-fous".»

Karen Eltis, professeure à l'UdO et spécialiste en intelligence artificielle, cybersécurité et vie privée

Si l'État s'apprête à s'associer au secteur privé pour s'occuper de la numérisation des données de ses citoyens, il doit être extrêmement prudent. Il faut des balises juridiques précises. Un système sans failles n'existe pas.

Les risques de fuites ou d'attaques ne seront jamais nuls, précise la professeure. Cette préoccupation est partagée par un autre représentant de l'industrie de la cybersécurité, le président de CyberSwat, Jean-Philippe Racine.

«Le gouvernement veut deux choses : fournir des services plus sûrs aux citoyens, et offrir un meilleur cadre sur la sécurité dans les activités des entreprises. C'est très bien. Mais j'aurais une seule réserve. On parle d'un ministère de la Cybersécurité ET du Numérique. Y aura-t-il une contradiction entre les services aux citoyens et l'indépendance des renseignements? Est-ce qu'on va

augmenter la part de services numériques au détriment de la sécurité?»

Note(s) :

Cet article a été modifié le 2021-10-22 à 21h03 HE.